



EXTRAIT
 du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 15 juin à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 09 juin 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 09 juin 2023
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de publication : 20 juin 2023
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey VERGELY, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Amine BENALIA BROUCH, M. Alexis ARRAS, M. Michel GUILLEMIN , M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Didier ZARZUELO

POUVOIRS :

M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE, M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Julien RELAUX, M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à M. Julien DUBOIS, M. Benoît LAMIABLE donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT, Mme Carine BROUSTAUT donne pouvoir à Mme Martine LABARCHEDE, M. Didier ZARZUELO donne pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET

OBJET : VIDEOPROTECTION : PRISE EN CHARGE DES FLUIDES ELECTRIQUES POUR LES CAMERAS DES BATIMENTS BORN, ORTHE ET CHALOSSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,
VU l'arrêté préfectoral DSEC/BSI 2021-611 en date du 06 juillet 2021 relatif au système de vidéoprotection défini pour la ville de Dax,
VU l'avis favorable de la COMMISSION SECURITE ET ACCESSIBILITE DU 6 JUIN 2023

VU l'avis favorable de la

CONSIDÉRANT que l'implantation d'un système de vidéoprotection sur le quartier de Cuyès, en particulier sur les résidences Chalosse, Born et Orthe s'inscrit dans le cadre de la politique de sécurité de la ville et plus précisément, dans le projet d'extension de la

vidéosurveillance sur la commune,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer la tranquillité publique dans le quartier de Cuyès, de lutter contre les rodéos sauvages, l'occupation des halls d'immeuble, les regroupements au pied de ceux-ci, les dégradations sur les espaces publics et le trafic de stupéfiants,

CONSIDÉRANT que l'installation de dispositifs de vidéoprotection dans le quartier de Cuyès nécessite la conclusion d'une convention de servitude d'ancrage avec XL Habitat, gestionnaire des résidences sur lesquelles seront fixées les caméras.

SUR PROPOSITION DE M. LAUSSU Guillaume, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE le projet de convention de servitude d'ancrage avec XL Habitat, pièce annexée à la présente délibération,

APPROUVE la prise en charge des fluides électriques pour les caméras de vidéoprotection pour les bâtiments Born, Orthe et Chalosse,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
Mme Fanny MESPLET**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien DUBOIS, written over a circular official stamp of the Grand Dax.

Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »